



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 juin 2013  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial de l'océan Indien

Session de 2013

### Projet de rapport

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution 66/22, l'Assemblée générale, après avoir pris acte du rapport du Comité spécial de l'océan Indien (A/66/29), a prié le Président du Comité de poursuivre ses consultations avec les membres du Comité et de lui en rendre compte, par l'intermédiaire du Comité, à sa soixante-huitième session.

2. Conformément à cette résolution, le Comité a tenu sa session officielle (455<sup>e</sup> séance) le 11 juillet 2013 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Président a également tenu un certain nombre de consultations et de réunions au cours de l'année 2013.

3. À la 455<sup>e</sup> séance, les délégations ci-après ont prononcé une déclaration au cours du débat général consacré au point 3 de l'ordre du jour : [à compléter]

4. Le Comité est composé des États suivants :

a) Membres (43) :

Allemagne	Grèce
Australie	Inde
Bangladesh	Indonésie
Bulgarie	Iran (République islamique d')
Canada	Iraq
Chine	Italie
Djibouti	Japon
Égypte	Kenya
Émirats arabes unis	Libéria
Éthiopie	Madagascar
Fédération de Russie	Malaisie



Maldives	Roumanie
Maurice	Seychelles
Mozambique	Singapour
Norvège	Somalie
Oman	Soudan
Ouganda	Sri Lanka
Pakistan	Thaïlande
Panama	Yémen
Pays-Bas	Zambie
Pologne	Zimbabwe
République-Unie de Tanzanie	

b) Observateurs:

Afrique du Sud

Népal

Suède

5. À l'issue des élections organisées pour pourvoir les sièges vacants, le Bureau du Comité se composait comme suit :

*Président :*

Palitha T. B. Kohona (Sri Lanka)

*Vice-Présidents :*

Emily Street (Australie)

Ary Aprianto (Indonésie)

Bernardo Serage (Mozambique)

*Rapporteuse :*

Hélène Bernadette Rajaonarivelo (Madagascar)

## **II. Travaux menés par le Comité en 2013**

### **A. Adoption de l'ordre du jour**

6. À sa 455<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté l'ordre du jour figurant dans le document A/AC.159/L.143, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.

4. Rapport du Président du Comité présenté en application du paragraphe 3 de la résolution 66/22 de l'Assemblée générale.
5. Adoption du rapport que le Comité spécial présentera à l'Assemblée générale à sa soixantième-huitième session.
6. Questions diverses.

## **B. Rapport du Président**

7. À sa 455<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné le point 4 de l'ordre du jour, relatif au rapport présenté par son président en application du paragraphe 3 de la résolution 66/22 de l'Assemblée générale. Le Président a fait la déclaration ci-après au sujet des consultations qu'il avait menées :

[à compléter]

8. Durant la séance, un échange de vues a eu lieu concernant, notamment, les travaux du Comité.

9. Le Comité a réaffirmé les conclusions auxquelles il était parvenu à ses sessions de 1994, 1995 et 1996 et a souligné qu'il était nécessaire de promouvoir des démarches progressives et consensuelles compte tenu en particulier du climat international actuel, qui était favorable à la poursuite de tels efforts. Le Comité a réaffirmé qu'il était déterminé à réaliser les objectifs consistant à instaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région de l'océan Indien.

10. Le Comité est demeuré convaincu que la participation de tous les membres permanents du Conseil de sécurité et des principaux usagers maritimes à ses travaux était importante et contribuerait à faire progresser un dialogue bénéfique à tous en vue d'instaurer des conditions de paix, de sécurité et de stabilité dans la région.

## **C. Recommandations**

11. Le Président a été prié de poursuivre ses consultations avec les membres du Comité et d'en rendre compte à l'Assemblée générale, à sa soixante-dixième session, par l'intermédiaire du Comité.

## **D. Adoption du rapport du Comité**

12. À sa 455<sup>e</sup> séance, la Rapporteuse a présenté le projet de rapport du Comité.

13. À la même séance, le Président a informé les membres du Comité qu'il entendait tenir des consultations au sujet du texte du projet de résolution qui serait présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

14. À la même séance également, le Comité a adopté son rapport.